REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE DE DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers: 15

Nombre de conseillers en fonction: 14

Conseillers présents: 12

SEANCE du 28 mars 2024

Sous la présidence de M. Fabrice ENSMINGER, Maire,

Présents:

M. Cédric MARCHAL, Mme Valérie KLEIN, M. Didier CARMAUX, Mme Heidi GRAN, adjoints au maire, Mme Claudine KISTER, M. Claude FUCHS, Mme Audrey EPPINGER, M. Edgar GING, Mme Elodie WEBER, M. Thierry MULLER, M. Gérald EISENECKER, conseillers municipaux.

Absentes:

Mme Patricia REBMANN qui a donné pouvoir à Mme Elodie WEBER Mme Catherine HAEFFNER qui a donné pouvoir à M. Edgar GING

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de la séance du 18.01.2024
- 2. Comptes de gestion 2023 Comptes administratifs 2023
- 3. Fiscalité directe locale : taux des 3 taxes
- 4. Budgets primitifs 2024
- 5. Acquisitions de terrains
- 6. Convention de mise à disposition d'un terrain privé
- 7. Désignation d'un correspondant tourisme
- 8. ONF: Programme des travaux
- 9. Personnel communal
- 10. Demande de subvention
- 11. Zone Métiers Santé : Approbation de la convention portant sur la réalisation des réseaux et ouvrages d'assainissement
- 12. Divers

2024-03-28 § 1. Approbation de la séance du 18 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2024.

2024-03-28 § 2. Comptes de gestion 2023 – Comptes administratifs 2023

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

M. le Maire s'étant retiré de la séance, M. Cédric MARCHAL, 1^{er} adjoint au maire, assume la présidence de celle-ci.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les membres présents délibèrent sur le **compte administratif de l'exercice 2023**, dressé par le Maire, M. Fabrice ENSMINGER, et qui peut se résumer comme suit :

Libellés	Dépenses 2023 Réalisées	Recettes 2023 Réalisées	Excédent / Déficit 2023 2022		
BUDGET PRINCIPAL					
Fonctionne ment	819 107,84 €	1 056 019,82 €	236 911,98 €		
Investissement	1 418 876,73 €	1 174 305,41 €	- 244 571,32 €		
Solde - 7 659,34 €					
BUDGET ANNEXE Z.A.					
Fonctionne ment	329 348,49 €	329 348,49 €	- €		
Investissement	329 348,49 €	233 409,49 €	- 95 939,00 €		
		Solde	- 95 939,00 €		
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT					
Fonctionne ment	28 833,20 €	28 833,20 €	- €		
Investissement	26 833,20 €	- €	- 26 833,20 €		
		Solde	- 26 833,20 €		
		Solde général	- 130 431,54 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Constate, tant pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote le compte administratif à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire regagne la séance et la présidence de l'assemblée.

Fiscalité directe locale : taux des 3 taxes 2024-03-28 § 3.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 :

Taxe foncière bâtie: Taxe foncière non bâtie: 122.36 %

29,59 %

Taxe d'habitation:

15,54 %

2024-03-28 § 4. **Budgets primitifs 2024**

a. Budget général

Le Maire présente aux conseillers présents les propositions pour l'établissement du budget primitif de l'exercice 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 dont la balance générale s'établit comme suit :

DEPENSES	4 597 113,52 €
Dánamasa da famatia mananat	1 (04 150 42 0
Dépenses de fonctionnement Dépenses d'investissement	1 684 150,43 € 1 752 314,22 €
Depenses a investissement	et Reste à réaliser RAR 1 160 648,87 €
RECETTES	4 928 190,17 €
Recettes de fonctionnement	1 684 150,43 €
Recettes d'investissement	1 452 050,43 €
	et RAR 1 791 989,31 €

b. Budget Zone Artisanale

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe Zone artisanale dont la balance générale est la suivante :

DEPENSES	1 857 460,72 €	
Dépenses de fonctionnement	922 757,98 €	
Dépenses d'investissement	934 702,74 €	
RECETTES	1 857 460,72 €	
Recettes de fonctionnement	922 757,98 €	
Recettes d'investissement	934 702,74 €	

c. Budget Lotissement Le Tilleul

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe Lotissement Le Tilleul dont la balance générale est la suivante :

DEPENSES	1 198 494,52 €
Dépenses de fonctionnement	773 588,40 €
Dépenses d'investissement	424 906,12 €
RECETTES	
Recettes de fonctionnement	1 171 594,33 €
Recettes d'investissement	1 171 594,33 € 424 906,12 €

d. Budget Lotissement Au grès des Jardins

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe Lotissement Au grès des Jardins dont la balance générale est la suivante :

DEPENSES	30 000,00 €	
Di la Cari	20,000,000	
Dépenses de fonctionnement	20 000,00 €	
Dépenses d'investissement	10 000,00 €	
RECETTES	30 000,00 €	
Recettes de fonctionnement	20 000,00 €	
Recettes d'investissement	10 000,00 €	

2024-03-28 § 5. Acquisition de terrains

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

1/ Décide d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes :

- Section 01, n°344, lieu-dit « Osterreben » de 10,90 ares
- Section 02, n°80, lieu-dit « Brueckwasen » de 4,15 ares
- Section 11, n°47, lieu-dit « Taubentraenk » de 224,11 ares sous réserve du droit de préemption du locataire (preneur en place) disposant d'un bail rural. au nom des héritiers de M Edmond SCHEER au prix de 35 € l'are, soit au total 8 370,60 € l'are (Huit mille trois cent soixante-dix euros et soixante cents)

2/ Décide de vendre les parcelles cadastrées suivantes :

- une partie de la parcelle Section 4, n°4
- une partie de la parcelle Section 4, n°8 d'une superficie totale de 0,74 ares environ après arpentage

à Mme Géraldine MEYER au prix de 1 500 € l'are.

- dit que les frais de bornage, les frais de notaire et les frais accessoires seront à la charge de l'acheteur ;
- demande qu'une servitude de passage (électricité et télécommunications) soit inscrite sur cette parcelle au profit d'Electricité de Strasbourg et de M. Jean-Claude OSTERMANN et que le terrain ne devra jamais être construit.
- Demande que les actes définitifs authentifiant ces acquisitions et ces ventes soient passés sous la forme d'actes notariés.
- Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

 Charge le Maire de mettre en œuvre la présente délibération et plus généralement de faire le nécessaire.

2024-03-28 § 6. Convention de mise à disposition d'un terrain privé

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL est propriétaire de la parcelle de forêt cadastrée Section 4, n°22, au lieu-dit « Hasen » d'une superficie de 21,81 ares.

M. et Mme André FORLER souhaite acquérir ce terrain étant donné qu'il est situé derrière leur maison et abattre les arbres dangereux qui menacent de tomber sur la maison et la dépendance.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide de ne pas vendre cette parcelle à M. et Mme André FORLER,
- propose un bail précaire d'occupation du terrain cadastré Section 4, n°22, lieu-dit « Hasen » d'une superficie de 21,81 ares, à titre gratuit,
- autorise M. FORLER à faire abattre les arbres par un professionnel et dit que la commune se dégage de toutes responsabilités en cas de soucis lors de l'abattage,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

2024-03-28 § 7. Désignation d'un correspondant tourisme

La Communauté de Communes Hanau – La Petite Pierre souhaite favorise les échanges entre l'Office de Tourisme et les communes de Hanau - La Petite Pierre.

Pour ce faire elle recherche un correspondant tourisme.

Le rôle du correspondant tourisme sera :

- de faire remonter toute information à la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre pour la mise en avant de la commune en termes de communication et diffusion sur le site internet, l'agenda des manifestations, les brochures, les réseaux sociaux, les bornes tactiles.
- de relayer à la commune et à ses acteurs (associations, sites touristiques, entreprises touristiques, ...) les informations utiles fournies par l'Office de Tourisme (documents de communication, ...).

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Didier CARMAUX correspondant tourisme.

2024-03-28 § 8. ONF: Programme des travaux

M. Cédric MARCHAL, adjoint au maire, présente le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes à réaliser en 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Adopte, l'état de prévision des coupes dont le bilan prévisionnel s'établit comme suit :

Total des recettes : 124 220 € HT Total des frais d'exploitation : 112 811 € HT **Recette nette :** 11 409 € HT

- Adopte en partie le programme des travaux patrimoniaux pour un montant total de 6 920 € HT.

2024-03-28 § 9. Personnel communal

Création de deux postes d'agents saisonniers

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a réceptionné de nombreuses candidatures pour les postes d'agent saisonnier proposés cet été.

Le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité,
 - ✓ La création de 2 emplois d'adjoint technique à temps non-complet, en qualité de non-titulaire sur les mois de juillet et août 2024 ;
 - ✓ Les attributions consisteront à des travaux de nettoyage et d'entretien ;
 - ✓ La durée hebdomadaire est fixée à 20/35ème. ;
 - ✓ La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367, majoré 366 ;
 - ✓ Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin saisonnier.

2024-03-28 § 10. Demandes de subvention

Le Maire donne lecture de 3 demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 292,78 € (Deux cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix-huit cents) à l'UEPAL, avec une abstention ;
- 150 € Cent cinquante euros aux Jeunes Sapeurs Pompiers du Pays de Hanau-Bouxwiller (JSP).

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

2024-03-28 § 11. Zone Métiers Santé : Approbation de la convention portant sur la réalisation des réseaux et ouvrages d'assainissement

Le Conseil Municipal, décide d'ajourner ce point.

2024-03-28 § 12. Divers

1/ Affectation de l'argent de chasse au paiement des cotisations d'assurance-accidents agricoles

Le Conseil Municipal décide de couvrir – en partie – la cotisation foncière de l'année 2024 par l'affectation d'un montant de 4.573 € (Quatre mil cinq cent soixante-treize euros) provenant du produit de la location du droit de chasse.

2/ Mutualisation du matériel

Le Maire informe les conseillers que la commune de Neuwiller Lès Saverne envisage d'acquérir un broyeur de branches et propose à la commune de Dossenheim de mutualiser ce matériel.

Il explique qu'il faudra voir les conditions pour la mise en œuvre.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la mutualisation du matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 0h00.

Dossenheim-sur-Zinsel, le 28 mars 2024

Le Maire, Fabrice ENSMINGER Le secrétaire de séance, Didier CARMAUX